

Ne mourez pas idiot : exigez dans votre testament que soit lu le "j'accuse" de Christine Tasin

écrit par Maxime | 7 octobre 2017

À l'heure où tout un chacun peut périr dans un attentat djihadiste, un égorgement comme à Marseille, une décapitation, une fusillade, etc., il peut être intéressant de solliciter le droit des successions pour éviter que votre héritier ou un proche ne dénature votre opinion après votre mort causée par un « fou d'Allah ».

Il serait dommage de mourir pour rien.

La mort peut être une façon remarquable de faire connaître à grande échelle son opinion.

Certaines personnes sont devenues plus célèbres par leur mort que par leur vie. La mort ne doit pas être gâchée, elle fait partie de la vie dont elle constitue le terme sans lui être complètement étrangère.

Les journalistes, d'ordinaire frileux, pourraient devenir très intéressés par la publication d'un texte d'une victime où elle exprime son opinion comme « d'outre tombe ».

Vous pouvez ainsi aller voir un notaire, faire votre testament et prescrire dans votre testament que vos héritiers soient tenus, sous peine d'exhérédation (partielle ou totale), de publier dans la presse le « [J'accuse](#) »(1) de Christine Tasin, sauf force majeure dûment démontrée (dans le cas où tous les médias auraient refusé la publication, mais peut-on penser qu'un journal comme « Présent » ou même « Valeurs actuelles » refuserait?).

Vous pouvez nommer un exécuteur testamentaire chargé de

contrôler qu'aucun héritier ne trahisse votre volonté de dénoncer les politiques publiques dangereuses de gouvernants qui préfèrent que quelques personnes meurent atrocement plutôt que prendre des mesures radicales contre le terrorisme, quitte à ne plus être politiquement corrects et à devoir perdre des soutiens, étrangers notamment...

Ne laissez pas le pouvoir macronien, les puissances médiatiques, vous voler votre mort.

Vous pouvez dans votre testament exiger qu'un de vos proches lise le texte de Christine Tasin lors de vos funérailles, vous pouvez exiger qu'une inscription soit faite sur votre tombe dénonçant les conditions dans lesquelles vous avez péri.

Qu'avez-vous à perdre, en le demandant à un notaire, en même temps que vous laisserez votre bibliothèque à votre neveu passionné de lecture et votre voiture à votre petite-fille préparant son permis de conduire ?

Rien, et cela peut faire grand bruit.

Vous pouvez également léguer une partie de votre patrimoine, dans la mesure de la quotité disponible, à des personnes défendant vos opinions politiques.

D'autres solutions existent pour vous permettre également d'exprimer votre colère malgré éventuellement l'incapacité dont vous seriez atteint à la suite de l'attentat. Gravement handicapé, hors d'état d'exprimer votre volonté, vous pourriez néanmoins bouillir de colère comme Madame Raquin la paralytique dans le roman « Thérèse Raquin » d'Emile Zola. Un mandataire peut être chargé d'agir pour votre compte en exprimant votre volonté grâce au mandat de protection future.

Ne laissez pas un « Michaud » prétendre interpréter vos volontés en lisant dans votre regard en déformant votre rage.

Dans ce roman, Madame Raquin est la mère de Camille, qu'elle a marié à sa nièce Thérèse. Un jour, Thérèse et son amant Laurent décident d'assassiner Camille lors d'une promenade sur la Seine. Ayant réussi à lever tout soupçon sur leurs personnes, Thérèse et Camille vont vivre ensemble avec Madame

Raquin mais seront hantés par le spectre de Camille, au point de ne pouvoir s'empêcher de ressasser la scène du meurtre devant Madame Raquin, une fois celle-ci devenue paralytique. Tous les jeudis soirs, ils reçoivent quelques invités peu futés, dont Michaud qui, pour donner l'illusion que rien n'a changé, prétend converser avec Madame Raquin et interpréter le mouvement de ses yeux. Or, celle-ci fait tout son possible pour révéler l'identité des tueurs, ce qu'elle échoue à faire. Michaud prétend, un soir, que Madame Raquin exprime sa gratitude à l'égard de Laurent et Thérèse dont elle avait péniblement réussi à écrire les noms et le début de la phrase par laquelle elle souhaitait les dénoncer... avant que son bras ne l'en empêche.

A la fin du roman, Madame Raquin n'a jamais pu dire la vérité, les assassins sont morts et la justice n'aura jamais pu être rendue.

Et si les 11 millions de Français qui ont voté Marine le Pen allaient voir leur notaire pour leur demander de rédiger un tel testament, le notaire n'aurait légalement pas le droit de s'y opposer. La clause est valable. Il sera sûrement étonné, mais à force, si un usage se crée, le phénomène pourrait prendre une ampleur inattendue.

L'expression des « dernières volontés » peut être un acte citoyen !

(1) <http://resistancerepublicaine.com/2017/10/02/marseille-lasassin-clandestin-avait-ete-arrete-10-fois-ils-ont-le-sang-des-deux-cousines-sur-les-mains/>

Note de Christine Tasin

Merci et bravo à Maxime pour cette idée absolument géniale qu'il faut absolument faire connaître à tous. Partagez, imprimez, envoyez...